

J'espère vivement que jeudi le ministre des Finances exposera d'autres programmes du même genre. J'espère aussi que les projets d'immobilisations entérinés par l'Office dont il est question dans la résolution à l'étude se classeront eux aussi dans la catégorie des programmes d'équipement social empreints d'imagination créatrice. Malheureusement, les honorables amis à ma gauche (au sens matériel seulement) donnent un sens tout autre aux termes. Ils brandissent des témoignages éclatants, colorés en rose, qui ont édifié par la télévision les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale.

Comme je l'ai dit à cinq heures, monsieur le président, il ne s'agit pas ici de lois nouvelles. En 1938, le Parlement avait adopté une loi visant à aider les municipalités à effectuer des prêts rentables. Je ne vais pas m'engager dans des explications, mais alors comme maintenant le Parlement se préoccupait des aspects constitutionnels des mesures législatives. En 1938, on avait trouvé le truc suivant: les provinces allaient garantir tous les prêts. Ainsi évitait-on des problèmes d'ordre constitutionnel, car il était évidemment superflu de demander aux provinces de garantir des prêts déjà accordés par le gouvernement fédéral.

La formule que l'Office appliquera pour approuver les emprunts m'intéresse également. Le montant du prêt sera-t-il, comme en 1938, fondé sur le nombre d'habitants? Je veux dire, le montant total des prêts accordés à une municipalité sur les 400 millions de dollars prévus sera-t-il proportionnel à la population de la municipalité, compte tenu de la population générale du pays? Il sera intéressant d'observer les tours de passe-passe et les pressions, si pressions est un mot autorisé au Parlement. À défaut d'un code de partage juste et équitable, les fonds seront rapidement monopolisés par les grandes régions métropolitaines.

J'ai consulté récemment la liste des projets municipaux déjà proposés. Ils représentent déjà plus de 180 millions de dollars; or, nous n'en sommes qu'à l'étape de la résolution précédant le bill et nous n'avons encore rien reçu de Son Honneur, le maire d'Ottawa. Qu'on me laisse rappeler à la Chambre—c'est l'un des dangers qui me guettent en tant que porte-parole dans l'une des situations extrêmes du Canada, non extrême du point de vue politique, mais extrême du point de vue du chômage—que la mesure législative est conçue pour aider les grandes villes et que, par conséquent, elle n'influera pas réellement sur le problème critique du chômage régional. Les petites villes n'en profiteront pas à cause des restrictions imposées aux projets. Les projets d'aménagement d'égout, de construction d'hôpitaux et de destruction des taudis en

sont exclus car ils font l'objet d'autres dispositions législatives, de sorte que les grandes villes se concentreront probablement sur l'aménagement des routes, des rues et des trottoirs.

La Chambre se remplissant lentement, je tiens à la faire profiter de mon livre blanc. Avec l'aide de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, j'ai rédigé un livre blanc. Je l'ai fait parce que je pense que l'étude de cette résolution ne saurait être complète sans livre blanc. Voici deux tableaux que je ne déposerai pas mais dont je vais donner lecture.

M. Macdonald: Déposez-les!

M. Fairweather: Non, je ne les déposerai pas.

Une voix: Dispensez-vous-en.

M. Fairweather: Nous pourrions facilement nous passer du secrétaire d'État, monsieur le président, mais pas de mes tableaux. S'il veut bien reprendre son siège et m'écouter attentivement, je vais lire à son intention cette analyse statistique. Le tableau A résume la dette nette, directe et garantie, des gouvernements municipaux. Les montants indiqués sont en millions de dollars. Pour 1961, une estimation de 4,570.2 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation nette de 360.8 millions. Je vais sauter quelques chiffres, vu que le secrétaire d'État m'a demandé de me dispenser de les lire et je veux bien collaborer avec lui. Je vais prendre quelques années, au hasard. Par exemple, en 1958, 3,380.7 millions, soit une augmentation nette de 397.5 millions. Ce chiffre me semble intéressant parce qu'il s'établit à quelques milliers de dollars près du montant que le présent gouvernement va ajouter au fonds à utiliser pour faire face à la crise grave du chômage. Ces chiffres prouvent, comme d'autres orateurs vont le souligner, que le montant est nettement insuffisant pour remédier à ce problème.

Déjà en 1955, la dette nette en circulation des municipalités s'établissait à 2,328.4 millions et, cette année-là, il y avait une augmentation de 259.9 millions, soit bien plus que la moitié du montant que notre «généreux» gouvernement ajoute aux fonds offerts aux municipalités. Pour que personne ne mette en doute l'authenticité de mes chiffres, je tiens à signaler qu'ils sont tirés du supplément statistique sommaire de 1961 de la Banque du Canada.

Vu que le secrétaire d'État s'est dit intéressé au dépôt des deux tableaux, je vais lui remettre le tableau B, qui concerne les obligations municipales directes et garanties. C'est un tableau intéressant parce qu'il vise une série de nouvelles émissions d'obligations